

Règlement intérieur et conditions de participation aux salons organisés par LoireVinBio

Qui peut participer à « La Levée de la Loire » ?

► Vignerons du Val de Loire :

- adhérer à LoireVinBio (90 euros/an)
- personne morale ou physique, à titre individuel et groupement de producteurs
- vignerons engagés en certification bio ou en conversion pour 100% de leur surface de production.

► Vignerons hors Val de Loire :

- personne morale ou physique, à titre individuel et groupement de producteurs
- vignerons engagés en certification bio ou en conversion pour 100% de leur surface de production.
- les domaines « Hors-Loire » n'ayant pas participé aux éditions précédentes doivent être parrainés par un domaine adhérent à LoireVinBio (mail accepté).
Quand le quota de domaines Hors Loire inscrits est atteint (1/3 du total des exposants), une liste d'attente est mise en place

► Metteurs en marché du Val de Loire :

- adhérer à LoireVinBio (90 euros/an)
- personne morale ou physique
- 50% du volume commercialisé en bio

Vins autorisés à être exposés :

- certifiés bio
- en 3^{ème} année de conversion (cuvées marquées par une pastille jaune) **Aucun vin conventionnel, C1 ou C2 ne doit être présenté pendant le salon.**
- **Les étiquettes des cuvées en C3** doivent être conformes et porter la mention **vin ou produit en conversion vers l'Agriculture Biologique certifié par (nom organisme certificateur)**
- **Interdiction de présenter les bouteilles nues** ou marquées à la main (une étiquette est obligatoire sur chaque bouteille)

Toutes les exactions seront sanctionnées directement par l'exclusion de facto du salon et une lettre sera adressée à la DGCCRF remettant en cause le droit à l'utilisation de la certification Agriculture Biologique par votre structure.

Les exposants du salon La Levée de la Loire attestent avoir pris connaissance de la charte de prévention et de lutte contre les VSS, au moment de leur inscription. Ils s'engagent à respecter le cadre de prévention des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) durant toute la durée du salon et sont informés des mesures prises en cas d'agissements sexistes et agressions sexuelles avérés durant le salon.

Matériels et services fournis durant les salons

- Communication ciblée sur les réseaux sociaux de la Levée de la Loire (Facebook, Instagram, Tweeter...) ; liste d'exposants adressée à un fichier de 3000 visiteurs et directement accessible sur le site web de la Levée de la Loire.

Sur le stand :

- Table 183 cm x 46 cm x hauteur 75 cm
- 1 chaise (*Si vous êtes plusieurs sur le stand, Il vous est possible d'apporter 1 chaise en complément*)
- nappe, surnappe, glace, bib d'eau, verre
- panneau signalétique nominatif, limonadier, gobelet réutilisable
- 1 repas par jour **ET** par stand

Les kakemonos, flammes et autres visuels ne tenant pas sur la table ne sont pas autorisés

Ce que vous devez prévoir :

- 1 crachoir
- 1 vasque
- 1 chaise supplémentaire si vous êtes plusieurs sur le stand
- Le repas des personnes supplémentaires sur le stand